

CEP

Conseil en Energie Partagé

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



Le Conseil en Energie Partagé (CEP), qu'est-ce que c'est ?

Le service de conseil en énergie, mis en place et soutenu par l'**ADEME** est destiné aux collectivités qui n'ont pas la taille ou les ressources suffisantes pour se doter d'un service énergie en interne.

Le conseiller, **mis au service des collectivités**, a pour mission :

- de réaliser un **bilan des consommations énergétiques du patrimoine** pour visualiser le **poids de l'énergie dans le fonctionnement** d'une collectivité,
- de faire **des propositions d'actions** afin de **réduire ces consommations et les coûts liés** tout en cherchant à **améliorer ou maintenir le confort** des occupants,
- d'**accompagner** les collectivités dans leurs **projets** (études techniques, travaux, subventions dont la valorisation des CEE),
- de **suivre les consommations** dans le temps et **d'alerter** lors d'**éventuels dysfonctionnements**,
- de **sensibiliser élus et habitants** à la thématique de l'énergie.

La nécessité du service CEP au sein du Parc :

Plus de **80% des communes** du Parc comptent **moins de 500 habitants**. Malgré leur **regroupement en communautés de communes**, elles n'ont **pas forcément de services internes spécialisés** dans la gestion de l'énergie.

C'est pourquoi et grâce à l'expérimentation réussie du service de CEP sur de nombreux territoires (PNR Luberon, PNR Haut-Jura), le **PNR de Millevalches** a souhaité instaurer **dès 2009**, un **Conseil en Energie Partagé** sur son territoire.

LE CEP EST AU SERVICE DES COLLECTIVITES DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN.

FAIRE APPEL AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – CEP

Historique du CEP au Parc :

Lancement du service de Conseil en Energie Partagé en 2010 :

- 5 adhésions la première année puis 5 autres l'année suivante

Développement du service en 2013/2014 :

- Poste de Technicien dédié à cette mission créé à mi-temps puis à temps plein

Engouement pour le service en 2014/2015 :

- 20 communes ont déjà adhéré, une dizaine sont très intéressées

Fonctionnement du service (mission sur 3 ans au minima)

Communes qui ont adhérés : Affieux, Crocq, Croze, Faux-la-Montagne, Flayat, Gentioux-Pigerolles, Gioux, La-Croisille-sur-Briance, Lamazière-Haute, Lacelle, Le-Lonzac, Mansat-La-Courrière, Meymac, Peret-Bel-Air, Peyrelevade, Saint-Augustin, Saint-Julien-le-Petit, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Rémy et Tarnac.

Année 1

- Visites + analyse factures énergétiques 3 dernières années (bâtiments, éclairage public, installations techniques spécifiques et véhicules)
- Bilan énergétique
- Restitution rapport avec propositions de plans d'actions

Année 2

- Lancement des projets
- Mise en place des préconisations
- Création de dossiers de subventions (dont CEE*)

*CEE = Certificats d'Economie d'Energie

Année 3

- Suivi des projets et dossiers de subventions
- Evaluation des résultats (économies d'énergies et financières)

ECONOMISER L'ENERGIE, MAITRISER LES DEPENSES, LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le **Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin** est un territoire rural, reconnu au niveau national qui s'organise autour d'un projet concerté de **développement durable** dont la **maîtrise de l'énergie** fait partie.

En effet, **différentes énergies** sont disponibles sur place mais avant toutes actions, un travail sur l'utilisation, la **performance** de l'enveloppe du bâti et des installations techniques sera proposé.

« *L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas* »

Avantages du Conseil en Energie Partagé :

- suivi d'une politique énergétique **maîtrisée**,
- **accompagnement** sur le long terme,
- **réseau** national,
- conseils **objectifs** et indépendants,
- plans d'actions **personnalisés**,
- expertise à faibles coûts compensée par les **économies** réalisées,
- préservation et amélioration du patrimoine communal,
- réduction des émissions de gaz à effet de serre et participation à la lutte contre le **changement climatique**.

Retour d'expérience : « Dans une commune de 1 500 habitants ; l'école construite en 2003 avait une consommation excessive de 400 kWh/m² par an ! Un manque d'isolation et un problème de régulation ont été identifiés par le **Conseiller en Energie Partagé**. Les travaux proposés devraient réduire la consommation de 30% (70 000 kWh)

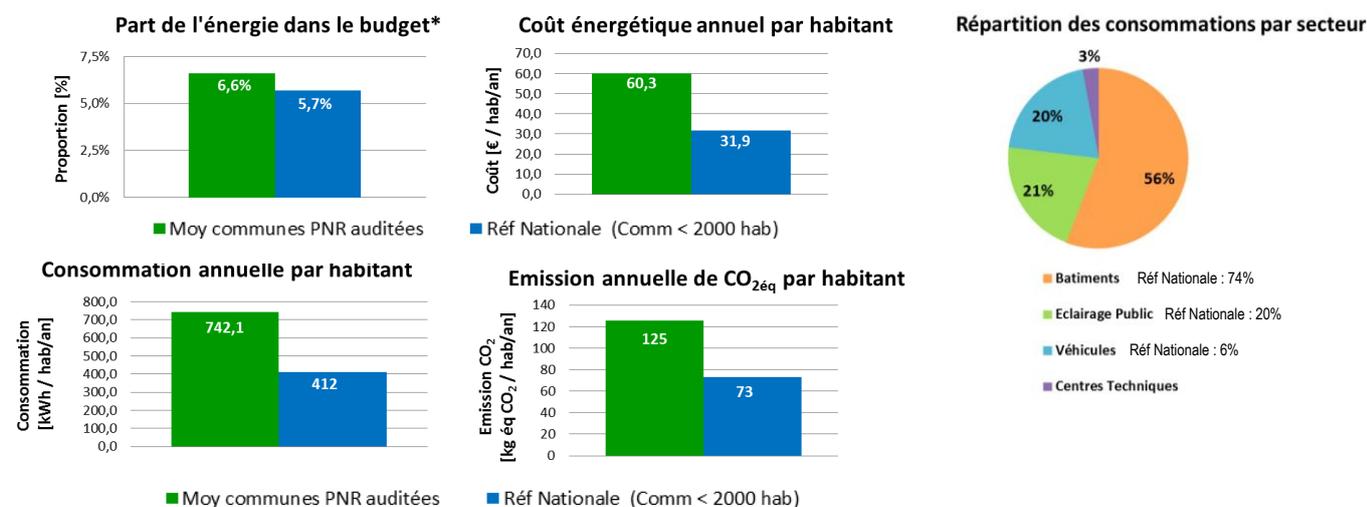
Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé :

C'est une convention de 3 ans avec un coût d'adhésion pour les communes de **(50€ + 0,30€ / hab) / an**.

CHIFFRES DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Etude s'appuyant sur les chiffres de 11 bilans énergétiques réalisés (4 380 habitants).

- Part de l'énergie dans le budget communal → non négligeable (**6,6%**)
- **Coût** et **consommation** par habitant largement supérieurs aux références nationales
- **Emissions de CO₂** importantes
- **Bâtiment = 1^{er} poste consommateur d'énergie**



*Budget de fonctionnement